



LISTES PROVISOIRES DES CANDIDATS PAR ETABLISSEMENT - SESSION 2020

EXAMEN :

REGION :

DEPARTEMENT :

CODE ETABLISSEMENT :

ETABLISSEMENT :

SERIE/SPECIALITE :

CODE SOUS-CENTRE :

SOUS-CENTRE :

N°	NOMS ET PRENOMS DU CANDIDAT	NE(E) LE	A	GENRE	EPS	EPR. FAC.	STATUT	HANDICAP
1								

0

0 CANDIDATS

NB : - La présente liste devra être retournée, corrigée et accompagnée des fiches de rectification à la Délégation Départementale au plus tard le 10 avril 2020.

- Chaque fiche de rectification devra être accompagnée de la photocopie du recépissé d'inscription, de la photocopie de l'acte de naissance, et de la photocopie de la carte nationale d'identité pour les candidats libres et ceux du cours du soir.

- Aucune rectification ne sera plus possible après l'émission des listes définitives.

- Seules les listes définitives feront foi en cas de litige.